

Le nouveau Gouvernement

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Confiance à Herriot dit-on à Paris

Paris, 18. — Les journaux commentent diversément la déclaration ministérielle. « Le Figaro » déclare que M. Herriot marque fortement les limites qu'il ne veut pas franchir. Les Français peuvent en venir se rallier à ses paroles. Attendons nos actes.

Le « Petit Journal » déclare qu'on se rend compte que la Chambre est disposée à accorder une forte majorité au gouvernement. « L'Homme Libre » est convaincu que le Cabinet est digne, autant que les autres, d'être encouragé et jugé sur ses actes.

Le « Etoile Nouvelle » approuve pleinement les décisions du Cabinet, quant à la suppression de l'ambassade au Vatican, la réintégration des Cheminots et l'amnistie, mais fait certaines réserves concernant l'évacuation du programme de politique extérieure.

Le « Ouvre » reprenant la phrase « Il faut parler sans équivoque » dit qu'elle pourrait servir d'épigramme à la déclaration toute entière.

Le « Etoile Nouvelle » faisant allusion au passage de la déclaration relative à l'évacuation de la Ruhr, écrit : On sent que le chef de Cabinet a le souci de ne pas interrompre totalement avec un passé où régnait encore le souvenir de la grande politique nationaliste de M. Poincaré.

« L'Etoile » critique la partie de la déclaration relative à la politique étrangère comme trop vaguement rédigée. Il conclut en disant : M. Herriot, dans un mouvement de prudence, dont nous lui savons beaucoup de gré, vient de définir l'objet des conversations des Chéguers ; puisse-t-il, lui aussi, définir son programme.

Commentaires allemands plutôt favorables

Berlin, 18. — Les commentaires des journaux à la déclaration ministérielle française sont rares et superficiels.

Les manchettes des journaux libéraux et socialistes font ressortir le désir d'entente du gouvernement français ; l'acceptation entière et sans réserve du rapport des experts, l'amnistie partielle des condamnés de la Ruhr et l'admission de l'Allemagne dans la presse nationaliste, par contre, parle du maintien de l'occupation de la Ruhr, de l'élection arbitraire parmi les condamnés graciés, etc.

Pour le « Berliner Tageblatt », le programme de politique extérieure de M. Herriot est sûr, salué en Allemagne comme un grand progrès.

Le « Tageblatt » regrette que l'amnistie ne s'applique pas à tous les condamnés et déclare qu'il est nécessaire que l'Allemagne obtienne satisfaction sur ce point.

Après quoi, on entend que également le libérateur de tous les condamnés est un devoir d'honneur pour la France démocrate.

En politique intérieure, comme en politique extérieure, le programme français constitue un énorme progrès.

La France est appelée à suivre une politique démocratique ; l'Allemagne doit l'être également.

Le « Courrier de la Bourse » déclare que le discours Herriot ne sera en France une déception que pour les extrémistes ; en Allemagne, seulement, ceux qui espéraient une déception seront déçus.

Par contre, la « Deutsche Zeitung » estime que la déclaration française est une injure pour le peuple allemand.

Nous espérons ajoute-t-elle, que le gouvernement trouvera une réponse qui convient.

Le Banquet Hoche

Versailles, 18. — Le banquet Hoche aura lieu samedi 28 juin, à 20 heures, à Versailles, sous la présidence de M. Herriot, président du Conseil, assisté de M. Painlevé et de plusieurs membres du gouvernement.

Le « Courrier de la Bourse » déclare que le discours Herriot ne sera en France une déception que pour les extrémistes ; en Allemagne, seulement, ceux qui espéraient une déception seront déçus.

Par contre, la « Deutsche Zeitung » estime que la déclaration française est une injure pour le peuple allemand.

Nous espérons ajoute-t-elle, que le gouvernement trouvera une réponse qui convient.

L'occupation de la Ruhr durera encore plus de quatre années

Düsseldorf, 18. — Les journaux allemands publient en extenso le texte du message présidentiel et de la déclaration ministérielle de M. Herriot.

Les « Dusseldorfer Nachrichten » déclarent que les milieux politiques et parlementaires berlinois attendent, avant de se faire une opinion, qu'un compte-rendu officiel du discours de M. Herriot, soit parvenu à Berlin.

En ce qui concerne notamment l'évacuation de la Ruhr, il est absolument nécessaire pour se faire une opinion, d'attendre une interprétation officielle des déclarations de M. Herriot.

Si on en croit les premiers commentaires, l'évacuation ne pourrait en effet, avoir lieu avant 1928, car ce n'est qu'à cette date que l'application des garanties et mesures de contrôle que M. Herriot a posées comme conditions préalables à toute évacuation sera effectivement effectuée.

Les condamnés allemands de passage à Paris

Paris, 18. — Leur peine ayant été commuée, une trentaine d'Allemands condamnés aux travaux forcés par le Conseil de

FEUILLETON DU 10 JUIN 1924. — N° 3

Le Chêne de la Peur

GRAND ROMAN
PAR
CLAUDE MONTORGE

Résumé du feuilleton précédent

Sur une colline, dans la forêt de Chantevrou se perché la maison de Brisbarre, un bracoconnier rébelle dans le pays. Un crime a été commis — Brisbarre est soupçonné et les gendarmes viennent perquisitionner chez lui.

Il y a saisi des douilles de même calibre que celle qui a servi au crime.

En perquisitionnant les pharmacies essayèrent, mais en vain, d'interroger la fille de Brisbarre.

Brisbarre est l'ennemi du comte de Chantevrou sur les terres duquel il bricane. Mânes querelles s'élevèrent entre les deux hommes.

La femme de Brisbarre est morte, peu de temps après la naissance de la petite Cécile. Dans sa maisonnette, il y a deux enfants, deux autres enfants de Brisbarre sont agonisants. Leur père est parti, il tarde à rentrer. Il fait nuit, ils sont seuls, ils ont peur.

Elle regarda le visage adormi de son frère, le lit vide, le mur, à 35 de ce lit. Puis, enfin, le sommeil l'alourdit sa paupière, son front tomba sur le bord du lit et Jean et elle eurent un repos coupé de

Ingenieurs comparés de la "grande pègre"

UN BIJOUTIER, LEUR VICTIME, EST VOULÉ DE 200.000 FRANCS

Paris, 18. — L'hiver dernier, M. Pierre Pérelli représentant de la bijouterie Botin, avait fait la connaissance de M. Gérard Hamilton, C. Le dernier représentant de M. Pérelli le baron Raymond Bailli de Tillegem, qui désirait acheter un collier de perles.

Deux jours plus tard, le baron se présenta au magasin de M. Pérelli. Sous prétexte de montrer des bijoux à sa femme, il emporta pour 200.000 francs de bijoux, déclarant que dans les vingt-quatre heures ou bien il aurait retourné les bijoux ou bien il aurait retourné le prix convenu. Mais, peu après, il partit pour Nice, d'où il écrivait qu'il gardait les bijoux, dont il enverrait le prix à la fin du mois.

Peu après, M. Pérelli recevait une lettre de M. Hamilton, où celui-ci le mettait en garde contre son client qui, disait-il, était un grand joueur. M. Pérelli se rendit à Nice, mais il ne put obtenir ni les bijoux ni l'argent. A son retour, il apprit que le baron de Tillegem avait offert un collier de perles à un bijoutier de Nice à un prix inférieur à son prix d'achat. M. Pérelli reprit alors le train et put rencontrer son singulier client au Casino de Monte-Carlo. Le baron reconnut alors son acte dans une lettre qu'il signa de sa main, mais ces aveux furent confiés à M. Hamilton.

Depuis, M. Pérelli n'a reçu aucune nouvelle de ses bijoux. Seules, lui sont parvenues de Londres, de Berlin et de Paris des lettres de M. Albert Mahieu, à la suite de laquelle celui-ci déclare être contrarié de la conduite de son ami.

Plainte régulière a donc été déposée entre les mains du procureur du roi par M. Pérelli. On a d'ailleurs appris que la même escroquerie a été commise devant la justice de la maison Gatti de Milan. Cette fois, le baron de Tillegem avait joué le rôle de M. Hamilton, et celui-ci avait opéré à

MM. DAUDET ET C^{ie} CONDAMNÉS EN APPEL

Paris, 18. — Mme Bernain de Ravis ayant intenté six procès en diffamation à l'« Action Française », a qui elle reprochait d'avoir parlé d'elle en termes injurieux, l'affaire fut jugée le 26 février 1922 devant la 12^e chambre du tribunal correctionnel.

Dans chacune des trois premières affaires, 100 francs d'amende avaient été respectivement infligés à M. Léon Daudet et au général du journal, ce contre les autres qui ont été solidement plus 1 franc de dommages-intérêts.

L'affaire suivante avait valu une amende de 100 francs et à MM. Saint-André, Maurras, et au général, plus 1 franc de dommages-intérêts à payer solidairement. Les deux autres affaires furent jugées sans intérêt.

Sur appel des défendeurs, la cause est revenue hier devant la chambre des appels correctionnels. Certainement, MM. Daudet, Maurras et consorts ont obtenu gain de cause, mais ils ont subi par leurs condamnations ont été singulièrement aggravées par la Cour, présidée par M. Boucard.

Tandis que les amendes de 100 francs étaient maintenues aux différents prévenus à l'exception du général qui a vu la sienne abaissée chaque fois à 50 francs, les dommages-intérêts à payer dans chacune des six affaires ont été élevés à 1.000 francs.

La Coupe Gordon Bennett

L'AERONAUTE DEMUYTER A ATTERRI EN ECOSSE

Bruxelles, 18. — L'Aéro-Club de Belgique vient de recevoir le télégramme suivant : « Beston, Atterri mardi, midi, en Ecosse, près de Saint-Abbs, à l'est d'Edimbourg. Voyage très délicat, anticipé du sud ; durée 43 h. 30. Vive « Belgica ». — Signé : DEMUYTER ».

PRISQUE IMMOBILES PENDANT HUIT HEURES

Londres, 18. — L'aéronaute bordelais Laporte, qui a atterri avec M. Jacquemotte, l'ascensionniste belge, près de Sarcham (Suisse), a fait au « Daily Mail » les déclarations suivantes : « Il y a eu une complète absence de vent en direction ; nous sommes restés tout le temps en hauteur. Les courants ont commencé par nous mener vers l'Allemagne ; ensuite, nous avons été entraînés au-dessus de la France et sur les côtes de l'Angleterre. Lundi matin, à 9 heures, quand le vent est complètement tombé, alors que nous étions à une altitude de 9.000 pieds. Nous ne pouvions aucunement nous diriger et il nous a semblé être dans le vide.

Nous sommes restés sans presque bouger pendant huit heures, ne nous déplaçant de pas plus de 100 yards. Pendant tout ce temps, pendant que le soleil faisait tout ce qu'il pouvait pour nous griller, ce fut la plus grande impression d'impuissance que j'aie jamais éprouvée en l'air et nous sommes restés comme exténués et moi, à devenir un peu nerveux.

Nous avons alors jeté par-dessus bord tout ce qui était possible, afin d'atteindre, dans un effort désespéré, un courant ; et finalement, nous avons eu le bonheur de descendre à une altitude d'environ 4.000 pieds. Nous avons alors rencontré un courant qui nous a entraînés à une vitesse de trente milles à l'heure dans la direction de Dieppe. Lançant le reste de notre équipement par-dessus bord, nous avons réussi à traverser le détroit et à atterrir ici ».

LA BELGIQUE GARDERAIT LA COUPE DEFINITIVEMENT

Paris, 18. — Selon l'Aéro Club de France, la Coupe Gordon Bennett des Spérignes, ne peut échapper à l'aéronaute belge. Le général-gros du détachement de l'Edimbourg, a couvert une distance nettement supérieure à celle de Laporte.

Dans ces conditions, la Coupe Gordon-Bennett serait attribuée définitivement à la Belgique.

Nous avons alors jeté par-dessus bord tout ce qui était possible, afin d'atteindre, dans un effort désespéré, un courant ; et finalement, nous avons eu le bonheur de descendre à une altitude d'environ 4.000 pieds. Nous avons alors rencontré un courant qui nous a entraînés à une vitesse de trente milles à l'heure dans la direction de Dieppe. Lançant le reste de notre équipement par-dessus bord, nous avons réussi à traverser le détroit et à atterrir ici ».

LA TERrible CHUTE D'UN TRAPEZISTE

Paris, 18. — Avant-hier soir en plein cirque Médrano, un gymnaste japonais nommé Leynada exécutait divers exercices de trapèze qui d'une corde de ce dernier se brisa et le malheureux se lança à une hauteur de 10 mètres sur la piste, où il se fractura la crâne et mourut presque sur le coup.

Ce terrible accident jeta la stupeur dans tout le public qui ne put constater l'attention portée après ce tragique accident.

Il est résulté de l'enquête que l'accident serait dû à une négligence du gymnaste, qui aurait cherché à exécuter un exercice de l'état de son trapèze, qui lui appartenait en propre.

CHAPITRE II LE MAUVAIS GENIE

De grand matin, le lendemain de cette journée remplie d'épisodes dramatiques pour les habitants de la maison forestière, Brisbarre était à sa coupe.

Le ciel était très pur. Une brume légère ocellait les lointains, noyait de mystère le ciel bleu. Brisbarre était à sa coupe.

De cette brume bleuâtre surgissaient dans les vallons, des massifs de grands arbres plus élevés que les tufales voisines.

Sur sa colline, en face, le château de Chantevrou s'élevait en griffaille, comme un domaine illusoire, irréel, à peine entrevu par des teintes pâles d'aquarelle sur un flûte fond satiné.

A gauche, la route qui descendait du château au village de Salmbrong, esquai-

Une catastrophe près de Düsseldorf

UN TRAMWAY S'ECRASA SUR UN MUR ; 20 MORTS, 40 MOURANTS

Düsseldorf, 18. — A Leimath, près de Düsseldorf, un tramway électrique, sortant de ses rails, a été projeté contre le mur d'une fabrique, causant la mort de vingt personnes, dont nombre des grands blessés, âgés de 40 ; l'état de la plupart d'entre eux est désespéré.

UN GRAND BANQUET DU CARTEL DES GAUCHES

Paris, 18. — On nous communique : « Pour fêter la victoire républicaine du 11 Mai dernier et les élus du Cartel des Gauches, la Ligue de la République organise un grand banquet, sous la présidence de M. Paul Painlevé, député de la Seine, président de la Chambre des députés.

Ce banquet aura lieu le mercredi 25 juin, à 20 heures, à l'Université, 1, rue Pierre-Curie, Paris (5^e). Plusieurs membres du gouvernement assisteront à cette grande manifestation, qui apportera une consécration aux efforts républicains sans cesse dévoués depuis trois ans par les millions de républicains.

Tous les républicains désireux d'assister à ce banquet qu'ils ignorent leur retraite, souscription (20 francs par personne), soit au siège de la Ligue, 11, rue d'Alger (1^{er}), soit chez M. Stora, commissaire général du banquet, 20, rue Turbigo (3^e), ou les cartes nécessaires leur seront aussitôt délivrées. Les dames seront les bienvenues ».

UN COLONEL ALLEMAND CONDAMNÉ A MORT

Nancy, 18. — Le Conseil de guerre de la 9^e région a condamné à mort par contumace le colonel allemand Adolf Vallerand, commandant le 4^e régiment de landwehr bavarois, inculpé de meurtre, incendie volontaire, pillage, bandes armées et violences, en Lorraine.

Vici les faits : Au commencement d'octobre 1914, une patrouille de soldats bavarois pénétra dans Emberrénil, commune alors soumise à l'occupation allemande. Les Français. Le chef de patrouille demanda à une personne du pays, Mme Husson, âgée de 28 ans, où se trouvaient les Français ; celle-ci, craignant que l'on lui demanderait les noms de ses soldats, déclara qu'elle n'en avait pas. Les soldats bavarois, indignés, la frappèrent à coups de fusil et la tuèrent. La femme du village, craignant pour sa vie, déclara qu'elle allait être fusillée ; mais que son colonel exigeait, en outre, une deuxième victime. Elle désigna un jeune homme de 24 ans qui choisit et fut attaché au poteau d'exécution, malgré les supplications de sa mère, qui se traîna auprès de l'officier dans l'espoir d'obtenir sa grâce.

TUE, DANS LA MINE

Clermont-Ferrand, 18. — Aux mines de Brassac, M. Robert Aison, 27 ans, a été enseveli sous un éboulement. Malgré les efforts faits, on n'a pas encore pu le dégager et l'on considère qu'il est mort.

L'inculpé sera cependant interrogé demain vendredi et mis en présence de M. Sénéchal, localitaire du village du 21 de la rue de Gand, autre témoin dans l'affaire.

LE CORPS RETROUVE

Clermont-Ferrand, 18. — Après de longs efforts, l'équipe des sauveteurs a réussi à dégager le corps du malheureux mineur enseveli sous un éboulement dans un puits des mines de Brassac. La victime avait été étouffé.

UN DRAME PRES DE CHARLEVILLE

Charleville, 18. — M. Louis Cardron, négociant en vins à Charleville, trouvé avant-hier gravement blessé à coups de fusil sur la route de la « Petite Calubre », a succombé hier matin sans pouvoir prononcer un mot.

Plusieurs témoins du drame ont établi que les meurtriers, Georges Henon et son domestique Elie Brandt, n'avaient pas agi en état de légitime défense, comme ils l'avaient prétendu.

On croit que le crime eut pour mobile, la vengeance. La suite d'un ancien querelle que le Parquet cherche à préciser.

M. Vergnaud, le second automobiliste blessé, a meurt.

UN CAISSIER DISPARU AVEC 120.000 FRANCS

Paris, 18. — Depuis plusieurs mois, dans un grand établissement parisien, le caissier, M. Desfontaines, se faisait remplacer les jours de repos hebdomadaire par un mutilé de guerre, Marcel Goulaud, 29 ans, ancien ouvrier de la Ruelle, lequel lui remettait les clés du coffre-fort et les fonds de « volement ».

Lundi, comme à l'ordinaire, le caissier intérimaire prit possession de ses fonctions. Le soir, il devait déposer dans le coffre-fort du boulevard des Capucines une somme de 120.000 francs contenue dans le coffre-fort.

Après avoir travaillé jusqu'à six heures, Goulaud constata que le coffre-fort occupé par les fonds de la banque, avait disparu au moment où la voiture qu'il occupait croisait deux autres automobilistes venant en sens inverse.

Ces derniers, tirèrent, supposent-on, un coup de revolver dans la direction de la princesse Ourousoff, qui a été assez gravement blessée au-dessus de l'œil droit.

LA TERrible CHUTE D'UN TRAPEZISTE

Paris, 18. — Avant-hier soir en plein cirque Médrano, un gymnaste japonais nommé Leynada exécutait divers exercices de trapèze qui d'une corde de ce dernier se brisa et le malheureux se lança à une hauteur de 10 mètres sur la piste, où il se fractura la crâne et mourut presque sur le coup.

Ce terrible accident jeta la stupeur dans tout le public qui ne put constater l'attention portée après ce tragique accident.

Il est résulté de l'enquête que l'accident serait dû à une négligence du gymnaste, qui aurait cherché à exécuter un exercice de l'état de son trapèze, qui lui appartenait en propre.

Une catastrophe près de Düsseldorf

UN TRAMWAY S'ECRASA SUR UN MUR ; 20 MORTS, 40 MOURANTS

Düsseldorf, 18. — A Leimath, près de Düsseldorf, un tramway électrique, sortant de ses rails, a été projeté contre le mur d'une fabrique, causant la mort de vingt personnes, dont nombre des grands blessés, âgés de 40 ; l'état de la plupart d'entre eux est désespéré.

UN GRAND BANQUET DU CARTEL DES GAUCHES

Paris, 18. — On nous communique : « Pour fêter la victoire républicaine du 11 Mai dernier et les élus du Cartel des Gauches, la Ligue de la République organise un grand banquet, sous la présidence de M. Paul Painlevé, député de la Seine, président de la Chambre des députés.

Ce banquet aura lieu le mercredi 25 juin, à 20 heures, à l'Université, 1, rue Pierre-Curie, Paris (5^e). Plusieurs membres du gouvernement assisteront à cette grande manifestation, qui apportera une consécration aux efforts républicains sans cesse dévoués depuis trois ans par les millions de républicains.

Tous les républicains désireux d'assister à ce banquet qu'ils ignorent leur retraite, souscription (20 francs par personne), soit au siège de la Ligue, 11, rue d'Alger (1^{er}), soit chez M. Stora, commissaire général du banquet, 20, rue Turbigo (3^e), ou les cartes nécessaires leur seront aussitôt délivrées. Les dames seront les bienvenues ».

UN COLONEL ALLEMAND CONDAMNÉ A MORT

Nancy, 18. — Le Conseil de guerre de la 9^e région a condamné à mort par contumace le colonel allemand Adolf Vallerand, commandant le 4^e régiment de landwehr bavarois, inculpé de meurtre, incendie volontaire, pillage, bandes armées et violences, en Lorraine.

Vici les faits : Au commencement d'octobre 1914, une patrouille de soldats bavarois pénétra dans Emberrénil, commune alors soumise à l'occupation allemande. Les Français. Le chef de patrouille demanda à une personne du pays, Mme Husson, âgée de 28 ans, où se trouvaient les Français ; celle-ci, craignant que l'on lui demanderait les noms de ses soldats, déclara qu'elle n'en avait pas. Les soldats bavarois, indignés, la frappèrent à coups de fusil et la tuèrent. La femme du village, craignant pour sa vie, déclara qu'elle allait être fusillée ; mais que son colonel exigeait, en outre, une deuxième victime. Elle désigna un jeune homme de 24 ans qui choisit et fut attaché au poteau d'exécution, malgré les supplications de sa mère, qui se traîna auprès de l'officier dans l'espoir d'obtenir sa grâce.

TUE, DANS LA MINE

Clermont-Ferrand, 18. — Aux mines de Brassac, M. Robert Aison, 27 ans, a été enseveli sous un éboulement. Malgré les efforts faits, on n'a pas encore pu le dégager et l'on considère qu'il est mort.

L'inculpé sera cependant interrogé demain vendredi et mis en présence de M. Sénéchal, localitaire du village du 21 de la rue de Gand, autre témoin dans l'affaire.

LE CORPS RETROUVE

Clermont-Ferrand, 18. — Après de longs efforts, l'équipe des sauveteurs a réussi à dégager le corps du malheureux mineur enseveli sous un éboulement dans un puits des mines de Brassac. La victime avait été étouffé.

UN DRAME PRES DE CHARLEVILLE

Charleville, 18. — M. Louis Cardron, négociant en vins à Charleville, trouvé avant-hier gravement blessé à coups de fusil sur la route de la « Petite Calubre », a succombé hier matin sans pouvoir prononcer un mot.

Plusieurs témoins du drame ont établi que les meurtriers, Georges Henon et son domestique Elie Brandt, n'avaient pas agi en état de légitime défense, comme ils l'avaient prétendu.

On croit que le crime eut pour mobile, la vengeance. La suite d'un ancien querelle que le Parquet cherche à préciser.

M. Vergnaud, le second automobiliste blessé, a meurt.

UN CAISSIER DISPARU AVEC 120.000 FRANCS

Paris, 18. — Depuis plusieurs mois, dans un grand établissement parisien, le caissier, M. Desfontaines, se faisait remplacer les jours de repos hebdomadaire par un mutilé de guerre, Marcel Goulaud, 29 ans, ancien ouvrier de la Ruelle, lequel lui remettait les clés du coffre-fort et les fonds de « volement ».

Lundi, comme à l'ordinaire, le caissier intérimaire prit possession de ses fonctions. Le soir, il devait déposer dans le coffre-fort du boulevard des Capucines une somme de 120.000 francs contenue dans le coffre-fort.

Après avoir travaillé jusqu'à six heures, Goulaud constata que le coffre-fort occupé par les fonds de la banque, avait disparu au moment où la voiture qu'il occupait croisait deux autres automobilistes venant en sens inverse.

Ces derniers, tirèrent, supposent-on, un coup de revolver dans la direction de la princesse Ourousoff, qui a été assez gravement blessée au-dessus de l'œil droit.

LA TERrible CHUTE D'UN TRAPEZISTE

Paris, 18. — Avant-hier soir en plein cirque Médrano, un gymnaste japonais nommé Leynada exécutait divers exercices de trapèze qui d'une corde de ce dernier se brisa et le malheureux se lança à une hauteur de 10 mètres sur la piste, où il se fractura la crâne et mourut presque sur le coup.

Ce terrible accident jeta la stupeur dans tout le public qui ne put constater l'attention portée après ce tragique accident.

Il est résulté de l'enquête que l'accident serait dû à une négligence du gymnaste, qui aurait cherché à exécuter un exercice de l'état de son trapèze, qui lui appartenait en propre.

L'attaque de la recette de Levallois-Perret

LEQUEL DES DEUX INCULPÉS, TIRA SUR L'EMPLOYÉ DES POSTES ?

Paris, 18. — Cet après-midi, devant la Cour d'assises de la Seine, comparurent Charles Alumbert et André Diarviciann, inculpés de tentatives de vol et tentative de meurtre. Ils ont, revolver au poing, attaqué la recette des contributions indirectes de Levallois-Perret.

Ils ont avoué le vol à main armée d'une automobile, qui leur a servi lors de leur expédition, dirigée contre la recette de Levallois-Perret.

En outre, Alumbert a commis seul une tentative de vol au bureau des postes de Villoroff.

Alumbert est né à Rouen en 1892, et Chauvigné est né en 1900, à Paris.

L'audience de cet après-midi, les deux accusés reconnaissent les faits qui leur sont reprochés ; mais ils ne veulent pas dire qui a tiré sur les employés des postes.

DEUX AUTOMOBILISTES VALENCIENNOIS BLESSÉS A QUIÉVRAIN

Bruxelles, 18. — (De notre correspondant particulier) : Une automobile conduite par M. Auguste Denecker, industriel à Valenciennes, longeait la route de Quiévrain, quand tout à coup la voiture a capoté et est allée se briser contre un poteau télégraphique qui était sur son chemin.

M. Denecker et une personne qui l'accompagnait ont été gravement blessés.

LE CRIME DE LA RUE DE GAND

LES ANTECEDENTS DE J.-B. ACKE, LE MEURTRIER PRESUMÉ DE M. DHENNIN, APPARAISSENT DÉPLO-RABLES.

Patientement et avec beaucoup de méthode, M. Therme, juge d'instruction, s'occupe du meurtre de la rue de Gand, dont est inculpé le représentant de commerce Jean-Baptiste Acke, dans les conditions que l'on sait, et accusé par la victime, Mme Dhennin, quelques jours avant la mort de celle-ci.

C'est ainsi qu'à la suite d'une enquête menée sur commission rogatoire, par lui délégué, M. Therme a pu se rendre compte du passé de l'inculpé J.-B. Acke, qui était un violent dans toute l'acceptation du mot.

Deux exemples typiques suffiront à démontrer l'exactitude de cette assertion : « Acke vivait en compagnie d'une veuve, Mme D. de la rue de l'Amant, du Vieux-Roubaix et dont il était l'amant.

Un jour, il demanda l'argent à son amie. Celle-ci lui en ayant refusé, le représentant de commerce entra dans une colère folle, étrangla à demi Mme D..., la jeta toute penchée sur son lit, puis s'en fut « tout simplement » à détester sa femme, lequel contenait une somme de 5.000 francs.

Une autre fois, lorsqu'un qui fait presque partie de sa famille, lui ayant reproché de ne travailler que fort peu et d'avoir acheté une auto alors qu'il n'avait pas d'argent pour la payer. Acke ne se contenta pas de cela, mais alla même tranquillement se coucher. Qui, le lendemain, prenant à l'improviste par les épaules cette personne — un homme d'un certain âge — il la fit basculer au moment où elle venait de s'asseoir et la jeta par-dessus bord.

Ceci fait, il lui laboura féroce la face à coups de talon.

Sa victime, M. C..., porte encore la trace des blessures qu'elle reçut en la circonstance.

Acke avait été entendu hier et confronté ensuite avec le sieur Gasset, un huluberlu, témoin dans le procès Acke, mais cette opération n'a pu être réalisée, Gasset étant parti pour une destination actuellement inconnue et sans laisser d'adresse.

L'inculpé sera cependant interrogé demain vendredi et mis en présence de M. Sénéchal, localitaire du village du 21 de la rue de Gand, autre témoin dans l'affaire.

A la Cour d'Assises du Pas-de-Calais

UNE FILLE, INCENDIAIRE PAR VENGEANCE, A LENS

L'accusée est Laurence Isabaert, 29 ans, ménagère à Lens.

Le 13 mars 1924, à Lens, une scène de violence avait lieu entre la fille Isabaert et son mari, le dénommé Armand Gilibert, au moment où elle déclarait adjudicataire sans travail, de la reconstruction de cinq tables métalliques sur la « Sêlle, l'Hogneau, la rivière Sainte Catherine, etc. ». Le montant de la somme de 225.000 francs.

Il n'y a pas eu de soumissionnaires pour la reconstruction de ce pont de charnières sur la Route Nationale (N° 41).

Les travaux de dragage et d'approfondissement de la branche de Croix, sur le canal de Roubaix, ont été assurés par un contrat de 26 %, par MM. Duille-Halochery, entrepreneurs de dragages à Merville.

LA RÉFÉCTION DES ROUTES ET VOIES NAVIGABLES

Un procès devant l'Hôtel de la Préfecture de la région de Lille, à une série d'audiences pour la réfection des routes et voies navigables de la région de Lille et Valenciennes.

Le député Anonyme, M. de Brassac, du Bourget, a été déclaré adjudicataire sans travail, de la reconstruction de cinq tables métalliques sur la « Sêlle, l'Hogneau, la rivière Sainte Catherine, etc. ». Le montant de la somme de 225.000 francs.

Il n'y a pas eu de soumissionnaires pour la reconstruction de ce pont de charnières sur la Route Nationale (N° 41).

Les travaux de dragage et d'approfondissement de la branche de Croix, sur le canal de Roubaix, ont été assurés par un contrat de 26 %, par MM. Duille-Halochery, entrepreneurs de dragages à Merville.

LES TUBERCULEUX DE GUERRE VONT L'ENIR CONGRES

Un Congrès de la Fédération nationale des blessés du pouton s'ouvrira samedi 21 juin à 2 h. 30, à la Maison des Mutilés, 7, rue des Minimes, salle n° 2, à Paris. Il y aura ce jour-là, une réunion préparatoire des membres du Bureau et des Comités de sections.

Dimanche 22 juin, Maison des Mutilés, 7, rue des Minimes, séance plénière à 2 h. 30.

Ordre du jour des travaux : 1. Rapport moral ; 2. Rapport financier ; 3. Augmentation de cotisations ; 4. Pensions des veuves ; 5. Sanatoria ; 6. Rentes ; 7. Rééducation ; 8. Hospitalisations ; 9. Modifications à apporter à la loi de pensions ; 10. Modification des statuts ; 11. Commission de contrôle ; 12. Election du Bureau ; 13. Questions diverses.

CONTRE L'APPEL DES RESERVISTES DE LA CLASSE 1923

M. Simond Reynaud, député de la Loire vient de déposer une proposition de résolution tendant à demander au nouveau gouvernement de rapporter l'arrêté qui a décidé l'appel des réservistes de la classe 1920 et de renoncer à cette mesure dans l'intérêt de la reconstruction économique du pays.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Temps orageux. Vents de Sud à Sud-Ouest, 3 à 6 m. — Ce matin, avec quelques éclaircies, Averses orageuses, Orages épars. Température en faible baisse minimum environ 13 degrés.

UNE terrible explosion dans une usine belge QUATRE VICTIMES

Bruxelles, 18. — (De notre correspondant particulier) : Ce matin, une terrible explosion s'est produite dans les locaux de la firme l'Oxidrite Internationale, située à Molenbeek-Saint-Jean.

été soigneusement enlevés, des arbres jeunes et vieux, espaces et fiers, s'élançant, respectés par l'outil meurtrier.

Le travail de déblayage qui s'était accompli autour de ces arbres favorisés semblait avoir été exécuté pour donner à ceux-ci plus d'aîsance, plus d'air, plus de soleil.

Brisbarre travaillait avec son ardeur ordinaire, sans repos ni lassitude, et il travaillait avec bonheur dans l'air frais du matin aromatisé des odeurs salubres des feuilles de la rose, des herbes fraîches.

Les messages et les ruisseaux, que l'annonce de l'automne invite à se rapprocher des hommes et de leurs habitations, pétaient autour de lui, volaient dans les branches en branle, minces pinces de plumes aussi arides que les yeux gris, furtives comme des regards lumineux.

Brisbarre venait de s'écarter pour laisser tomber à l'encontre du mur un énorme chêne dont le fût s'élançait comme pour atteindre la voûte du ciel, lorsqu'il aperçut descendant le champ qui s'amplifiait dans sa direction, deux gendarmes qui reculaient à leur silhouette.

Brisbarre venait de s'écarter pour laisser tomber à l'encontre du mur un énorme chêne dont le fût s'élançait comme pour atteindre la voûte du ciel, lorsqu'il aperçut descendant le champ qui s'amplifiait dans sa direction, deux gendarmes qui reculaient à leur silhouette.

L'attaque de la recette de Levallois-Perret

LEQUEL DES DEUX INCULPÉS, TIRA SUR L'EMPLOYÉ DES